

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 17 octobre 2022

Délibération n° CP-2022-1838

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Chassieu

Objet : Voirie - Mise en demeure d'acquérir un tènement situé 24 chemin du Trève - Renoncement à l'acquisition et levée de l'emplacement réservé n° 37

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Athanaze (pouvoir à M. Badouard), M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Geourjon (pouvoir à M. Pelaez).

Absent non excusé : M. Kabalo.

Commission permanente du 17 octobre 2022**Délibération n° CP-2022-1838**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Chassieu

Objet : Voirie - Mise en demeure d'acquérir un tènement situé 24 chemin du Trève - Renoncement à l'acquisition et levée de l'emplacement réservé n° 37

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Lors de l'approbation du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), par délibération du Conseil n° 2019-3506 du 13 mai 2019, un emplacement réservé (ER) n° 37 a été institué, au profit de la Métropole de Lyon, sur les parcelles cadastrées BZ 287, 289 et 291, propriété de madame Marie-Thérèse Bessette, situées 24 chemin du Trève à Chassieu, d'une emprise d'environ 707 m², en vue de la création d'une voie piétonne et cyclable.

Par courrier en date du 11 février 2022 adressé à la Ville de Chassieu, portant engagement de la procédure de délaissement concernant ledit ER, madame Marie-Thérèse Bessette a mis en demeure la Métropole d'acquérir ces parcelles mentionnées au PLU-H.

Son droit de délaissement était, en effet, opposable depuis le 18 juin 2019, conformément aux dispositions de l'article L 152-2 ainsi que L 230-1 et suivants du code de l'urbanisme

Les services de la Métropole, en lien avec la Ville de Chassieu, se sont prononcés pour le renoncement à l'acquisition et pour la levée de la réserve n° 37 au droit de ces parcelles.

En effet, la création d'aménagements de voirie n'est plus opportune sur ces parcelles.

En conséquence, il est proposé de ne pas donner suite à cette mise en demeure d'acquérir et de prévoir la suppression de l'ER n° 37 lors de la prochaine modification du PLU-H ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Renonce à l'acquisition, par la Métropole, de l'emprise de l'emplacement réservé n° 37, d'environ 707 m², sur les parcelles cadastrées BZ 287, 289 et 291, sises 24 chemin du Trève à Chassieu, appartenant à madame Marie-Thérèse Bessette.

2° - Prononce la levée de l'emplacement réservé n° 37.

3° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 18 octobre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221017-291234-DE-1-1 Date de télétransmission : 18 octobre 2022 Date de réception préfecture : 18 octobre 2022
